



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
De la COMMUNE d'EYZERAC
Séance du 11 septembre 2026
Délibération 2026-48

Par suite d'une convocation en date du 05 septembre 2026, les membres composant le conseil municipal d'Eyzerac se sont réunis en salle du conseil, le 11 septembre 2026 à 20h30 sous la présidence de Monsieur BOST Claude, maire,

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Présents : Mesdames et Messieurs BOST Claude, LATOUR Françoise, LACOSTE Eric, BAPPEL Annick, LAMBERT Jean-Pierre, REYDY Martine, RAT Catherine, BORDE Christophe, FROIDEFOND Olivier, COUTANT HUPPE Sophie, PRATIQUE Emilie, GAILLARD Marlène, LAFON Rémy, TARRADE Simon, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Représentés :

Absents excusés : FONCY Guillaume,

Absents non excusés :

Monsieur BOST Claude, maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du conseil,

Madame PRATIQUE Emilie a été élue secrétaire de séance.

Objet : Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Monsieur le Maire d'Eyzerac expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Exposé des motifs conduisant à la proposition

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise en Préfecture le 12/09/2026

Publiée le 12/09/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le maire, Claude BOST

La secrétaire de séance,